

Ce prélèvement est réalisé **au laboratoire** lors d'un examen effectué par un professionnel habilité.

Le prélèvement urétral consiste à recueillir des sécrétions de l'urètre dans le but de mettre en évidence des agents infectieux (bactéries, champignons, parasites) responsables d'infections génitales ou pour rechercher une maladie sexuellement transmissible.

1. Préalablement :

Vous devez **prendre rendez-vous** au laboratoire ;

Sauf avis contraire du prescripteur, le rendez-vous doit être pris avant ou à distance de tout traitement antibiotique (arrêt de plus de 15 jours du traitement pour des chlamydiae, de plus de 5 jours pour les germes banals), et avant toute application locale de crème, gel, savon ... ;

2. Le jour du prélèvement :

Venir au laboratoire **sans avoir uriné 2 heures** avant le rendez-vous ;

Ne pas réaliser de toilette locale (sexe) ;

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos secrétaires d'accueil, pour toute information complémentaire.